



28-2023

DELIBERATION N°15
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-deux, le 14 mars 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 10 mars 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, , Elisabeth LAFANECHERE

Absents excusés : Serge LOMBARDIN (pouvoir F. MILLET) Hervé DUQUESNE

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : Convention location salle des associations

M. le maire informe :

Que suite à une réflexion sur l'utilisation des certaines salles de la commune et entre autres sur la mise à disposition aux publics ou à des prestataires extérieurs, il serait judicieux au même titre que la salle des fêtes de proposer la salle des associations à la location. Une convention doit être créée ; le tarif est de 5 € de l'heure tarif délibéré en février 2023 (delib 2-cm2-2023)

M Le maire lit la convention ;

M le maire demande à l'assemblée de délibérer et de l'autoriser à proposer cette convention

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité autorise le maire à proposer cette convention à la location.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire, Sandrine MARECHET

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 23 /03/2023

Transmis au représentant de l'Etat le : 21 /03 /2023